
Règlement Intérieur

- ∞ Les cours auront lieu du 12 septembre 2022 au 1 juillet 2022.
- ∞ Pour être adhérent, il faut s'acquitter de la cotisation et avoir réglé les cours pour lesquels l'adhérent est inscrit. Les frais (adhésion+cotisation) sont fixés en début de saison ; ils sont annuels et payables en septembre, dès l'inscription. Sont acceptés les chèques bancaires et les espèces. L'engagement aux cours est définitif à compter du troisième cours, les deux premiers cours étant assimilés à une période d'essai.
- ∞ Tout mineur devra être accompagné d'un adulte lors de l'inscription.
- ∞ La surveillance des mineurs n'est pas assurée en dehors des heures de cours.
- ∞ L'association décline toute responsabilité concernant les objets/vêtements oubliés dans les salles.
- ∞ Le règlement de la cotisation vous engage pour un an.
- ∞ Aucun cours ne sera remboursé.
- ∞ Se respecter pour une belle ambiance sportive.
- ∞ Pour toute absence des professeurs durant 1 ou 2 jours : les cours ne seront pas rattrapés, au-delà ils pourront être reportés durant les vacances scolaires et ne fera l'objet d'aucun remboursement.
- ∞ L'association Move & Dance est assurée par le Crédit Mutuel garantissant une responsabilité civile.
- ∞ L'adhérent(e) devra avoir souscrit à une responsabilité civile individuelle.

Date et lieu

Signature

*AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE
REPRESENTATION DE PHOTOGRAPHIES ET FILMS
(Personne mineure ou majeure photographiée et filmée)*

J'autorise L'association Move & Dance à me photographier et me filmer pendant la saison 2022-2023 et à utiliser mon image.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, nous autorisons, l'association Move & Dance à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies et vidéos prises dans le cadre des cours.

Les photographies et vidéos pourront être exploitées et utilisées directement par l'association Move & Dance, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment :

- Presse,
- Autres : réseaux sociaux, type facebook, instagram et sites internet spécifiques grand public aux vidéos et photos

Le bénéficiaire de l'autorisation (Move & Dance) s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable. Nous nous reconnaissons être entièrement remplis de nos droits et nous ne pourrions prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.

Date et lieu

Signature

Move & Dance

Siège social : 3 avenue Villeneuve Lalande, 44100 Nantes

moveanddance44@gmail.com

www.moveanddance.net

Fabienne (Présidente) 06.98.70.20.31

Justine (Secrétaire) 06.76.31.94.35